



## **Intervention de Réghia Bulme pour le SDGF-FO le 22 mai devant le palais de Justice de Saintes**

La manifestation nationale du 11 avril dernier a mobilisé plus de 6000 professionnels de justice à Paris, sans compter les rassemblements en régions. Tous unis, avocats, fonctionnaires de greffe, magistrats professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et autres personnels de justice avons fait entendre notre colère face à un projet qui décline une seule logique : la recherche de la rentabilité au détriment du sens même de la justice.

Le projet de loi sacrifie l'égalité devant la loi, les droits des personnes, l'accès au droit, la protection des plus fragilisés et les conditions de travail des personnels sur l'autel de la flexibilité. Le projet de loi vise en effet à modeler les tribunaux en pôles de compétences à géométrie variable selon les territoires, sans lisibilité pour le justiciable, comportant des succursales - les chambres détachées - pour mieux gérer la pénurie de moyens, plutôt que de doter enfin la justice d'un budget conforme aux standards européens et répondant aux besoins de l'institution.

Cette vision de la justice atteint son paroxysme dans le projet de création d'un tribunal national des injonctions de payer, véritable distributeur automatique de titres exécutoires aux organismes de crédits ou compagnies d'assurance. Cette incongruité, ainsi que la suppression du tribunal d'instance, la généralisation de procédure sans audience devant le juge ou sans collégialité de la décision, la sous-traitance de contentieux entiers à des opérateurs privés, sont autant de points inacceptables sur lesquels nous ne transigerons pas.